



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15
Mail : sncp@sncp-cfdt.org Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

Douai , le 04 Mai 2020

VERS LE DECONFINEMENT DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ?

Suite à l'annonce d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai prochain, nos personnels pénitentiaires s'y préparent mais s'interrogent légitimement sur ses modalités pratiques dans un contexte tendu.

Il ne faudrait pas anéantir les efforts consentis et les mesures prises jusqu'ici qui ont permis de contenir les détentions. Et en même temps il serait difficile d'expliquer à la population pénale que les visites et les activités soient toujours proscrites alors qu'à l'extérieur il est possible de se déplacer sous certaines conditions. Les réactions pourraient être vives. Pour autant, il s'agit de rester prudent dans ce contexte sanitaire fragile.

La reprise progressive va pourtant s'opérer dans les différentes structures dans des délais contraints tant pour les parloirs que pour les activités et celle-ci va demander une adaptation mesurée tant en fonction des structures que des moyens alloués. Les personnels vont encore et toujours devoir faire preuve de beaucoup d'abnégation et de pédagogie.

Le SNCP-CFDT ne doute aucunement que les chefs d'établissement et leurs cadres aient déjà mûrement réfléchi et anticipé cette problématique pour autant nous nous étonnons qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable et qu'aucune instruction officielle sur le pilotage des services n'ait encore été donnée.

Pourtant , il a été annoncé que l'accès aux parloirs va être progressivement rétabli à partir du 11 mai. La chancellerie pointe la question des personnes autorisées demain à pénétrer dans les prisons , du niveau de leurs équipements et de la prise en charge de ces derniers au plan financier par l'administration pénitentiaire elle-même ?

Alors que les masques vont être mis à disposition dans les grandes enseignes commerciales, certaines structures pénitentiaires peinent encore parfois à en obtenir, déploient tous les moyens pour se procurer le moindre matériel de protection en dehors de toute aide de leur autorité de tutelle.

Saluons au passage les initiatives locales de nos collègues qui par solidarité ont tout fait pour trouver des alternatives comme les visières afin de protéger les personnels qui ne l'étaient pas.

Il est évident pour le SNCP-CFDT que ce déconfinement doit se faire par étape pour éviter un rebond épidémique qui serait dû à un relâchement trop rapide , le risque essentiel résidant dans les contacts avec l'extérieur.



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : sncp@sncp-cfdt.org Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

Comme nous l'avons déjà dit, le nombre de visites autorisées devra être limité ainsi que le nombre de visiteurs et des précautions particulières devront être prises pour les détenus « fragiles » .

Ces mesures seront liées à la reprise douce des activités et le retour à une situation « normalisée » nécessitera un comportement plus que responsable des uns et des autres.

C'est pour cela que les personnes extérieures, les familles amenées à venir dans une structure pénitentiaire devront impérativement porter un masque fourni ou non par l'administration.

La prise de température (thermomètre laser) et des tests de sérologie d'immunité devraient pouvoir être systématisés pour rassurer tant les personnels que les détenus, leurs familles et proches.

L'administration doit fournir du gel hydroalcoolique, assurer une désinfection régulière des locaux ce qui vaut pour toutes les activités d'ailleurs et tout ceci dans le respect de la distanciation sociale (aménagement des parloirs lorsque c'est possible)!

Les chefs d'établissement secondés par les cadres qui les accompagnent composent au mieux avec les moyens et les ressources qu'ils ont à leur disposition mais se sentent parfois bien seuls pour prendre des mesures adaptées !

Notre Ministère de tutelle doit déployer tous les moyens utiles financiers et matériels pour protéger à la fois tous les personnels, les détenus et les personnes amenées à entrer dans une structure pénitentiaire.

Les personnels à juste titre demandent à être protégés , que leur investissement soit reconnu et leurs efforts légitimés.

L'après Covid est largement évoqué dans toutes les sphères de la société ; cette épreuve sans précédent doit aussi ouvrir de nouvelles perspectives.

Les structures pénitentiaires ont pour la plupart (pas toutes) été désencombrées par l'augmentation du nombre de sorties suite aux dispositions prises par la Garde des Sceaux. Mais c'est pour autant essentiellement de la volonté et des efforts des magistrats variables d'une juridiction à l'autre qu'a dépendu la baisse de la population carcérale.

La reprise de l'activité des parquets risque pourtant de conduire à une recrudescence des écrous rendant inévitablement plus compliqué la vie au sein des établissements pénitentiaires.

Une réflexion pénale globale permettrait de sortir enfin du prisme de l'enfermement comme unique sanction.

P/ Le Bureau du SNCP-CFDT
Le Secrétaire Général

